

Violence volontaire retenue

Par moyen77300, le 21/09/2010 à 12:04

Bonjour,

Je souhaiterai avoir des conseils sur l'histire qui est arrivée à ma soeur.

En fait elle a voulu parler avec son ex celui ci a levé la main et elle lui a mis une claque, ensuite ils se sont battus. La police est venue n'a constatée aucune traces de coups sur les deux.

Lui 2-3 jours aprés à porté plainte pour coups et blessures avec certificat médicale a l'appui qui précisait qu'il avait été griffé sur le torse.

Le magistrat a retenu la violence volontaire qu'est ce qu'elle risque ? Peut elle encore porté plainte ? En plus depuis il la harcèle par sms pour obtenir de l'argent pour diverses choses. J'ai voulu essayé qu'il se rencontre mais il n'a pas voulu prétexant que aucune conciliation n'était possible entre eux.

Merci de votre aide

Par Domil, le 21/09/2010 à 12:14

Si le contenu d'un SMS n'est pas recevable, le nombre de SMS reçu/envoyé est une preuve admissible pour le harcèlement. ça dépend du nombre de SMS